

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 janvier 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilynne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Bruno POIGNANT.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L451-1 et suivants, ainsi que les articles D451-16 et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2111-3 et L2112-1,

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 donnant autorisation au maire de passer des ordres d'achat lors de ventes aux enchères publiques pour l'année 2024 en vue d'enrichir les collections patrimoniales de la Ville et du musée Adrien Mentienne,

Vu l'acquisition lors de la vente publique du 27 juin 2024 de la maison Conan Belleville du bien suivant adjugé à 1 900 euros hors taxes : Lot 70, *Le déjeuner des ecclésiastiques*, toile peinte par Maurice Joron vers 1920, 65 x 81 cm,

Vu l'acquisition le 3 octobre 2024 auprès la galerie Drylewicz du bien suivant pour la somme de 1000 euros hors taxes : *Versailles, devant le château*, toile peinte par Maurice Joron dans les années 1920, 38 x 55,

Vu l'acquisition le 18 novembre auprès la galerie Antiq-photo du bien suivant au prix négocié de 2 000 euros hors taxes : Daguerrotypage stéréoscopique colorisé, anonyme, réalisé vers 1852,

Vu l'acquisition le 18 novembre auprès la galerie Antiq-photo du bien suivant au prix négocié de 2 800 euros hors taxes : Kinégramme stéréoscopique premier modèle, réalisé par Emile Français, vers 1890,

Vu l'avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) réunie le 19 juin 2024 pour le projet d'acquisition *Le déjeuner des ecclésiastiques*, toile peinte par Maurice Joron vers 1920,

Vu l'avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) réunie les 24 et 25 septembre 2024 pour le projet d'acquisition *Versailles, devant le château*, toile peinte par Maurice Joron dans les années 1920,

Vu l'avis réservé mais non défavorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) réunie le 6 novembre 2024 pour le projet d'acquisition d'un Daguerrotypage stéréoscopique colorisé, anonyme, réalisé vers 1852,

Vu l'avis réservé mais non défavorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) réunie le 6 novembre 2024 pour le projet d'acquisition d'un Kinégramme stéréoscopique premier modèle, réalisé par Emile Français, vers 1890,

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 15 janvier 2025,

Considérant que l'ensemble de ces biens rares et uniques nécessitent un statut juridique protecteur,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'affecter aux collections du musée les biens communaux suivants :

- *Le déjeuner des ecclésiastiques*, toile peinte par Maurice Joron vers 1920 ;
- *Versailles, devant le château*, toile peinte par Maurice Joron dans les années 1920 ;
- Daguerrotypage stéréoscopique colorisé, anonyme, vers 1852 ;
- Kinégramme stéréoscopique premier modèle, fabriqué par Emile Français, vers 1890.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que ces biens seront inscrits à l'inventaire des collections du musée et qu'un numéro d'inventaire leur sera attribué.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 janvier 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

